



Cavigal Nice Sports Softball - Baseball

Champion de France Softball Féminin 1989, 1991 à 2006
Champion de France Baseball N1 2000
Champion de France Softball Masculin 2011
Champion de l'Open de France Softball Mixte 2015
Champion de l'Open de France Softball U13 Mixte 2019-2021
Champion de France Baseball U 15 2021-2022
Champion Challenge de France Softball Masculin 2024

REGLEMENT INTERIEUR

Tout membre du club s'engage à prendre connaissance et accepter le présent règlement intérieur dont les règles visent à permettre à chacun de profiter des moyens humains et matériels mis à disposition dans les meilleures conditions et dans le respect de tous. Ce règlement intérieur vient compléter les statuts de l'Association.

Article 1 : LICENCES ET COTISATIONS

La pratique du baseball ou du softball dans l'enceinte du club nécessite impérativement d'avoir une licence spécifique baseball ou softball (sauf dérogation spéciale) et d'être à jour de ses cotisations.

Article 2 : ENTRAÎNEMENTS ET MATCHS

- a) L'entraîneur est la seule personne responsable sur le terrain, déléguée par le Comité Directeur, à prendre les décisions au bon déroulement des entraînements et matchs.
Les membres et leurs parents se doivent de respecter ses décisions en toutes circonstances.
- b) Les membres se doivent de respecter les horaires d'entraînements et matchs afin de ne pas perturber l'organisation prévue par l'entraîneur.
- c) Toute absence à l'entraînement devra être signalée au préalable à l'entraîneur.
- d) Il est strictement interdit de fumer ou consommer de l'alcool dans l'enceinte du club pendant les entraînements et en présence des entraînements des mineurs.
- e) **Toute expulsion d'un joueur durant un match et engendrant une amende sera à la charge du joueur.**

Article 3 : TENUE VESTIMENTAIRE

Tout membre devra avoir une tenue correcte et adaptée pendant les entraînements et dans l'enceinte du club. En match, les membres doivent porter la tenue fournie par le club.

Article 4 : MATERIEL

Les membres doivent respecter le matériel et la propreté des lieux. Toute dégradation sera à la charge du contrevenant.

Les membres devront aider à la mise en place du terrain et au rangement du matériel à la fin des matchs et entraînements.

Article 5 : DÉPLACEMENTS

- a) L'organisation des déplacements est déterminée au préalable entre l'entraîneur et les membres. Il est important d'être ponctuel et de respecter les modalités convenues pour assurer leur bon déroulement.
- b) Les membres doivent tenir une conduite exemplaire et ne pas nuire à l'image du club, ni celle de licenciés, entraîneurs et dirigeants.



Cavigal Nice Sports Softball - Baseball

Champion de France Softball Féminin 1989, 1991 à 2006
Champion de France Baseball N1 2000
Champion de France Softball Masculin 2011
Champion de l'Open de France Softball Mixte 2015
Champion de l'Open de France Softball U13 Mixte 2019-2021
Champion de France Baseball U 15 2021-2022
Champion Challenge de France Softball Masculin 2024

c) Remboursement des frais de déplacement :

1. Le remboursement des frais de déplacement standard est accordé pour la participation aux championnats réguliers outdoor.
Pour chaque déplacement, le club remboursera dans la limite du budget prévisionnel annuel calculé et voté par le Comité Directeur et soumis à l'assemblée Générale
Les tournois hivernaux ne sont donc pas pris en compte par le club.
2. Le remboursement des frais de déplacement spécifiques et des autres frais est soumis à un accord préalable du bureau.
3. Le remboursement des frais de déplacement prend en compte : les péages, les kilomètres parcourus et le type de carburant (diesel /essence). Toutes les preuves d'achat doivent être obligatoirement fournies : ticket de péage, contrat de location, facture carburant, etc.
4. Le calcul du remboursement de frais de déplacement (standard et spécifique) est soumis à un mode de calcul préétabli et précisé sur les formulaires demande de remboursement de frais.

Article 6 : ARBITRAGE, SCORAGE, FORMATION ET REMUNERATION.

La participation, sur la base du volontariat, à l'arbitrage et au scorage, est une condition sine qua non à l'engagement des équipes en compétition officielle. Le club devant répondre au cahier des charges de la Fédération Française de Baseball Softball, des formations d'arbitre et de scoreurs sont organisées régulièrement. Le coût de la formation sera pris en charge par le club à condition que le bénéficiaire s'engage à arbitrer ou scorer gratuitement deux matchs officiels.

Article 7 : SANCTIONS

Toute atteinte au présent règlement sera passible de sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive. Ces sanctions ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement même partiel de la cotisation annuelle.

Article 8 : VIE ASSOCIATIVE

La participation de tous à la vie associative du club contribue à son rayonnement.
La présence de chacun et l'entraide entre les différentes sections est ainsi vivement encouragée lors des manifestations sportives et événements organisés par le club.

A remettre avec le dossier d'inscription
A Nice, le

NOM du joueur :
Signature :
(mention « lu et approuvé » obligatoire)

NOM du représentant légal :
Signature :
(mention « lu et approuvé » obligatoire)